VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

ARR2017_ 0237-

ARRETE

OBJET: DELEGATION DE FONCTION MONSIEUR ANASTHASIO DIOGO 7eme MAIRE ADJOINT (ABROGE ET REMPLACE L'ARRETE n°ARR2017_0187 du 11 novembre 2017 portant délégation à M. Anasthasio DIOGO, 8° Maire-adjoint)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU la délibération n° DEL2017_0197 en date du 10 novembre 2017 portant élection du Maire,

VU la délibération n° DEL2017_0199 en date du 10 novembre 2017 portant élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n° DEL2017_0200, portant délégation consentis par le Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2017_0233 du 18 décembre 2017 portant maintien ou non du 4^e Maire-adjoint dans ses fonctions,

VU la délibération n°DEL2017_0234 du 18 décembre 2017, portant élection des 8eme et 9eme Maire-adjoints,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté n° ARR2017_0187 du 11 novembre 2017, portant délégation à M. Anasthasio DIOGO, 8e Maire-adjoint

CONSIDERANT que le 4^e Maire-adjoint n'a pas été maintenu dans ses fonctions, chaque Maire-adjoint suivant avance d'un rang dans l'ordre du tableau des Maire-adjoints,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux Maires-Adjoints,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° ARR2017_0187 du 11 novembre 2017, portant délégation à M. Anasthasio DIOGO, 8e Maire-adjoint, comme suit :

<u>ARTICLE 2:</u> Délégation de fonction est accordée à Monsieur Anasthasio DIOGO, 7eme Adjoint au maire, pour toutes les affaires communales relatives au Logement et à la Solidarité.



hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49 place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

VILLOS DE NOISIEL

Portant la délégation de fonction à Monsieur Anasthasio DIOGO 7eme maire adjoint (abroge et remplace l'arrêté n° ARR2017_0187 du 11 novembre 2017 portant délégation à M. Anasthasio DIOGO 8° Maire-adjoint) (2)

ARTICLE 3 : Monsieur Anasthasio DIOGO, 7eme Adjoint au Maire, est habilité à signer les décisions relatives aux marchés concernant le domaine délégué, d'un montant inférieur à 15 000€ HT et prenant la forme d'un bon de commande.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Madame la Comptable Publique de Marne la Vallée.
- Monsieur de Directeur Général des Services,
- A l'intéressé

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

<u>ARTICLE 6</u>: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 19 DEC. 2017

athieu Viskovic

Le Mairé

Transmis au représentant de l'Etat le

2 0 DEC. 2017

Affiché le 2 0 DEC 20

Notifié le 20 DEC. 2017

Publié le 2 0 DEC. 2017

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2